



## Entreprise étrangère en France

Par **Desvallois Anthony**, le **05/03/2018** à **12:20**

Bonjour,

Je me pose des questions concernant ma situation professionnelle et je n'arrive pas à trouver de réponses.

J'ai habité au Canada pendant 10 ans, et j'y ai créé une entreprise incorporée. Cette entreprise fait de la vente de biens incorporels (vente de services plus précisément).

Je suis rentré en France depuis peu, tout en ayant gardé l'entreprise enregistrée au Canada. Tout ce fait via internet.

Aujourd'hui, étant en France, j'aimerais payer mes cotisations ici afin d'avoir droit à la sécu, à une future retraite, etc.

Le fait est que j'ai du mal à trouver des informations sur les options qui s'offrent à moi : dois-je me mettre employé en France de ma société, dois-je créer une filiale en France...

Étant rentré en France depuis peu, je ne sais pas trop comment tout cela fonctionne ici, ni vers qui me tourner. J'ai relancé plusieurs fois la Chambre du commerce, mais elle ignore mes demandes...idem avec Pôle emploi. Sur internet, je trouve des informations pour les français allant au Canada, mais rien pour le retour en France.

Merci d'avance pour votre aide :)

Par **Desvallois Anthony**, le **05/03/2018** à **18:36**

Bonjour et merci pour votre réponse,

D'après le registraire des entreprises au Canada je peux : je me suis renseigné à ce sujet avant de partir et ça ne pose pas de problème.

Cordialement,

Anthony